

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 janvier 2021

RÉNOVANT GOUVERNANCE SERVICE PUBLIC EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT
EN GUADELOUPE - (N° 3669)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL2

présenté par

Mme Vainqueur-Christophe, M. Jérôme Lambert, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret,
M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot,
M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Leseul, M. Letchimy,
Mme Manin, M. Naillet, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux,
Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, M. Vallaud et Mme Victory

ARTICLE PREMIER

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 8 par les mots :

« , des milieux aquatiques et des sols ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement traduit une préconisation du rapport d'audit sur l'eau publié en 2018 pour mieux préserver la ressource, source de captages intenses qui fragilisent les milieux aquatiques, les sols et en conséquence la biodiversité.

Pour rappel, 80,6 millions m³ d'eau sont prélevés dans les milieux aquatiques, ce qui représente le triple des besoins à satisfaire en Guadeloupe. Au global, le volume global prélevé dépasse les 94Mm³ avec des impacts naturels direct sur les espèces aquatiques.

Par ailleurs, seuls 30 % des captages représentant 60 % des volumes d'eau produits pour l'eau potable sont aujourd'hui protégés. Au 1er janvier 2019 et malgré l'expertise et l'engagement de l'Office de l'eau de Guadeloupe en la matière, seuls 40% des captages d'eau disposaient de périmètres de captages conformes.